



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 25
3e trimestre 2008

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat

SOMMAIRE

- Alpes de Haute Provence : L'étude pastorale de La Robine sur Galabre en cours d'application
- Alpes de Haute Provence : De l'eau pour la Montagne de Lure !! Suite
- Hautes-Alpes : Equipements pastoraux en baisse de financements
- Alpes Maritimes : Communiquer sur le rôle du pastoralisme
- Alpes Maritimes : Des cabanes pastorales évaluées et géolocalisées sur le territoire du Parc National du Mercantour.
- Alpes Maritimes : Valbonne Sophia-Antipolis accueille l'AG de la FRECAP
- Bouches du Rhône : Quand les chèvres (*du Rove*) séduisent les propriétaires forestiers...
- Var : Le CERPAM remporte l'appel d'offre « sylvopastoralisme DFCI » du Conseil Général.
- Var : Un plan d'occupation pastoral à Mazaugues
- Vaucluse : A la suite du Var, mise en place d'une MAE DFCI « entretien des coupures de combustible par le pâturage ».
- Interrégional : La clôture électrique a perdu ses piquets
- Problèmes de réception de cette lettre ?

A retenir

Vendredi 12 septembre 2008

ASSEMBLEE GENERALE DU CERPAM

Sa matinée technique se tiendra sur la commune de Jausiers, Vallée de l'Ubaye, dans les Alpes de Haute Provence, sur le thème

« le diagnostic pastoral multiusage et ses applications au service des communes pour leurs projets de développement durable par la gestion patrimoniale des espaces naturels »

Alpes de Haute Provence : L'étude pastorale de La Robine sur Galabre en cours d'application

A peine deux ans après la réalisation de l'étude sur la gestion et l'aménagement des espaces naturels à usage pastoral de la Commune de La Robine sur Galabre, une première opération d'aménagement sylvopastoral vient de se terminer.

Cet aménagement a nécessité en amont une action de mobilisation foncière avec la création d'une ASL (Association Syndicale Libre) de propriétaires. Il a consisté en des travaux de dépressage et d'éclaircie en milieu forestier, principalement chênes pubescents, avec amélioration de la piste d'accès. Les pelouses de crête, envahies par le genêt cendré, ont été débroussaillées en plein sur une quinzaine d'hectares.

L'aménagement va permettre aux bovins pâturent sur le site de disposer de ressources pastorales diversifiées sous couvert forestier et sur pelouses restaurées, pour une utilisation du 1^{er} novembre au 30 mars.

Le site faisait partie d'une estive utilisée par le troupeau ovin d'un éleveur de Thoard. L'arrivée du loup dans le massif des Monges a mis un terme à ce mode d'utilisation depuis 2002. Le troupeau était régulièrement attaqué et l'éleveur, après avoir subi de lourdes pertes, transhume maintenant dans la Haute Ubaye dans le cadre d'un groupement pastoral.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Alpes de Haute Provence : De l'eau pour la Montagne de Lure !! Suite

Les crêtes du massif de LURE manquent cruellement de points d'eau pour l'abreuvement des troupeaux. Ce constat est déjà ancien (APARE 79) ; il a été repointé lors de diagnostics réalisés sur certaines communes (pour les projets Natura 2000 par exemple). En effet les sources sont rares, certaines ne coulent plus (Lardiers).

Traditionnellement, les bergeries en pierre sèche qui émaillent les pentes étaient dotées de citernes alimentées par les toitures en lauzes aujourd'hui écroulées pour la plupart. Certains éleveurs les remplissent encore en charriant de

l'eau pour multiplier les points d'abreuvement disponibles et ainsi organiser une gestion pastorale par quartiers.

La Charte Forestière de la Montagne de Lure a retenu comme priorité pastorale l'équipement en eau des unités pastorales du massif.

Les Groupements pastoraux ont donné l'exemple; le GP du Paon sur les Fraches avec une canalisation (cf lettre CERPAM n° 20 – 1^{er} trimestre 2007), et en 2008, le Groupement Pastoral des Templiers sur la commune de l'Hospitalet. La toiture d'un jas a été restaurée et alimente ainsi un impluvium de 150 m³ creusé en contrebas qui va fournir l'eau nécessaire à l'unité du Contrats.

Des projets ont été étudiés par l'ONF pour les unités pastorales de St Etienne les Orgues et Cruis ; mais ils n'ont pas encore vu le jour malgré des crédits disponibles, les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre n'ayant pas été clairement définies. Il est souhaitable pour les éleveurs (et surtout pour les bêtes) que ces projets puissent se réaliser rapidement. On ne peut envisager une gestion pastorale fine adaptée à des pelouses remarquables si les équipements de base ne sont pas en place.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@orange.fr

Hautes-Alpes : Equipements pastoraux en baisse de financements

La réunion de programmation des équipements pastoraux de la région PACA a eu lieu le 1^{er} avril 2008 à Aix en Provence. Lors de cette réunion, l'ensemble des projets d'investissements pastoraux des 6 départements a été présenté.

Pour les groupements pastoraux du département des Hautes Alpes, la première prévision de travaux a du être revue à la baisse suite à des changements importants dans l'éligibilité des dossiers. Les financements ne concernent plus, entres autres, les pistes d'accès aux cabanes pastorales et les clôtures mobiles. Le taux plafond de subvention des travaux éligibles est en baisse et passe de 80% à 75% du TTC. De ce fait, sur les 9 dossiers présentés par le CERPAM pour un montant de 43 700 euros, 8 dossiers ont pu être retenus après révision, pour 39.100 euros de travaux.

Pour plus de renseignements :
cerpam0405@free.fr

Alpes Maritimes : Communiquer sur le rôle du pastoralisme

Plusieurs actions de communication ont eu lieu dans les Alpes-Maritimes durant ce printemps 2008.

Tout d'abord, des panneaux ont été co-réalisés par le CERPAM et le Conseil Général des Alpes Maritimes sur le thème de l'élevage pastoral dans le département, l'impact du pâturage sur les milieux embroussaillés, le rôle des troupeaux dans la prévention des risques d'incendie...et exposés à la Maison de la Nature, située au cœur du Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche, qui accueille une transhumance hivernale bovine depuis 5 ans. Ensuite, des professeurs de collèges ont été initiés à l'élevage pastoral et aux différentes composantes du pastoralisme, dans le cadre de la préparation des « Journées Nature » organisées sur les parcs départementaux fin mai 2008.

Enfin, comme l'année dernière, le CERPAM a participé à une journée destinée aux enfants des écoles primaires de la Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur sur le thème « prévention des incendies de forêt ». Le rôle des troupeaux a été illustré par des panneaux ainsi que par un jeu de questions/réponses.



Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Alpes Maritimes : Des cabanes pastorales évaluées et géolocalisées sur le territoire du Parc National du Mercantour.

Afin de mieux connaître la localisation et l'état des cabanes pastorales sur son territoire, le Parc National du Mercantour et le CERPAM se sont associés pour élaborer une base de données commune. Ce travail a été confié à une

stagiaire qui a rencontré de nombreuses personnes ressources pour recenser les cabanes, en étudier les principales caractéristiques, puis rentrer ces informations dans la base de données géoréférencées et les traiter.

Les premiers résultats sont maintenant disponibles. Tout d'abord, on compte plus de 260 cabanes pastorales dans le Parc National du Mercantour ; elles appartiennent majoritairement aux communes (56%). La plupart sont accessibles uniquement à pied (60%).

Concernant l'état des bâtiments, il est considéré comme bon dans près de la moitié des cas, mais 1 cabane sur 7 nécessiterait des travaux lourds de réhabilitation du fait de problèmes de toiture, de fissures importantes des murs, d'étanchéité en général.

Concernant leur confort, moins d'un tiers des cabanes ont l'eau à l'intérieur, et donc au moins 80% ne sont pas équipées en douche et WC. Par ailleurs, plus de 60% d'entre elles n'ont pas l'électricité (réseau ou panneau photovoltaïque). Ainsi, seulement 25 % des cabanes peuvent être considérées comme « confortables » pour un habitat en montagne.

Pour le territoire du Parc National du Mercantour, les principales différences entre départements concernent la présence d'électricité : les cabanes situées dans les Alpes de Haute Provence sont deux fois plus souvent équipées que celles des Alpes-Maritimes (60% contre 30%) ; dans une moindre mesure, l'écart porte également sur l'état des cabanes (56% en bon état sur le 04 contre 43 sur le 06).

Il est à noter qu'il existe de grandes variations entre les communes, et que certains résultats restent à affiner.

Cette base de données doit être un outil de pilotage des actions à mener en faveur de la réhabilitation des cabanes, équipement clef d'une bonne gestion pastorale des alpages, que ce soit pour les communes ou les collectivités locales, mais aussi pour les financeurs et les organismes de développement agricole ou environnementalistes.

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Alpes Maritimes : Valbonne Sophia-Antipolis accueille l'AG de la FRECAP

Le 26 mai dernier, l'assemblée générale de la FRECAP s'est tenue à Valbonne Sophia-Antipolis, dans les Alpes Maritimes.

Outre la présentation des rapports d'activité et financiers 2007, et du budget prévisionnel 2008, deux thèmes étaient à l'honneur : l'installation communale et la vente des produits.

Mr Daunis, maire de Valbonne Sophia-Antipolis, a ainsi exposé le projet de la commune qui souhaite créer une exploitation caprine fromagère pastorale au sein d'un massif forestier périurbain, à la fois pour réintroduire une activité d'élevage sur son territoire mais aussi avec un objectif de DFCl. Une tournée de terrain a complété cette présentation.

Cette décision de la municipalité a été prise suite à un diagnostic pastoral réalisé en 2007 par le CERPAM, qui continue d'accompagner la commune jusqu'à la réalisation du projet prévu pour 2009.

Ensuite, l'assemblée a pu visiter et goûter les produits commercialisés au « Marché de nos collines », point de vente collectif géré par des agriculteurs organisés en coopérative, dont le Président est Bruno Gabelier, chevrier et par ailleurs administrateur du CERPAM pour le département.

Pour plus de renseignements :

cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône : Quand les chèvres (du Rove) séduisent les propriétaires forestiers...

Sur l'initiative du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Bouches-du-Rhône et en co-production avec le CRPF, une journée technique sur le sylvopastoralisme a été organisée le 16 juin à Mimet. Elle a remporté un franc succès auprès d'une cinquantaine de participants comptant de nombreux propriétaires ainsi que des partenaires habituels du CERPAM (DDAF, Communauté de commune du Pays d'Aix, PNR des Alpilles...).



La matinée a été consacrée à une présentation en salle, abordant les intérêts du pâturage en forêt pour l'éleveur et le propriétaire, les

partenariats à mettre en œuvre et les contractualisations possibles. Elle s'est enrichie d'interventions des forestiers et gestionnaires présents et de témoignages d'éleveurs et de propriétaires accueillant déjà des troupeaux.

Après un pique-nique convivial, la journée s'est poursuivie par la visite de terrains pâturés par le troupeau caprin laitier de l'éleveur local, partisan de la race du Rove et de la Brousse du Rove. C'est avec brio que celui-ci a expliqué ses pratiques de gardiennage et son savoir-faire pastoral à son auditoire enthousiaste, qui a pu constater de lui-même, contrairement aux idées reçues, que les chènes blancs étaient toujours bien présents après 20 ans de pâturage du troupeau !



La journée s'est terminée par une visite de la bergerie communale et des installations de transformation. Moment d'échanges fructueux dans une ambiance bon enfant, cette journée ouvre la voie à un partenariat avec le Syndicat des Propriétaires forestiers qui promet d'être efficace.

Pour plus de renseignements :

s.debit@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : Le CERPAM remporte l'appel d'offre « sylvopastoralisme DFCl » du Conseil Général.

Le Conseil Général du Var, dans le cadre de ses nouvelles compétences, met en place un Plan Départemental DFCl le long des routes départementales et nationales. Un réseau de Bandes de sécurité et de Coupures de Combustibles va progressivement être réalisé sur une largeur de 10 à 100 m pour une surface de près de 2000 ha.

La Direction des Forêts a souhaité étudier la faisabilité de la prise en charge totale ou partielle de l'entretien de ces ouvrages par le pastoralisme.

Le CERPAM se voit confier, suite à un appel d'offre européen, l'étude de faisabilité, la mise en place et le suivi des projets pour une durée de quatre années. L'ADASEA du Var est partenaire du CERPAM dans cette mission.

Parallèlement, le CERPAM devra également faire le bilan et l'évaluation des projets sylvopastoraux à objectif de DFCI mis en place depuis dix ans dans le Var.

Ces missions visent à renforcer la place de l'élevage dans l'entretien et la protection des massifs forestiers varois avec le soutien financier du Conseil Général 83 et du Conseil Régional PACA .

Pour plus de renseignements :

cerpam83@free.fr

Var : Un plan d'occupation pastoral à Mazaugues

La nouvelle équipe municipale élue à Mazaugues a décidé de mener une politique de dynamisation des activités agricoles et pastorales. Elle s'est entourée de structures techniques susceptibles d'apporter conseils et opérationnalités à ce projet.

Le CERPAM se voit confier la mise en place d'un POP (Plan d'Occupation Pastoral).

Le POP, démarche originale varoise, consiste à réaliser un état des lieux des territoires pastoraux des éleveurs, des pratiques pastorales (quartiers de pâturage, calendrier de pâturage) et des équipements. Les secteurs à enjeux (DFCI, biodiversité, paysager, cynégétique, accueil du public) sont également identifiés. Les contraintes d'utilisation sont répertoriées.

Ce document est un outil d'information des élus et aussi un lien entre la municipalité et les éleveurs. Une réunion de présentation du POP est organisée au terme de l'étude avec les Elus, les éleveurs et les autres partenaires : ONF, CRPF, Fédération des Chasseurs, Sociétés de Chasse, etc. Les éleveurs et le maire signent symboliquement ce document qui est amené à être mis à jour régulièrement.

Remise du POP de Mazaugues prévue dans l'automne 2008.

Pour plus de renseignements :

cerpam83@free.fr

Vaucluse : A la suite du Var, mise en place d'une MAE DFCI « entretien des coupures de combustible par le pâturage ».

Selon les chiffres de l'inventaire forestier national de 1996, la superficie de la forêt

vauclusienne est de 131 855 ha, soit 36,9 % de la surface du département. A ces formations boisées, il faut ajouter 17 236 ha constitués par des landes et des garrigues, soit 149 091 ha d'espaces naturels sensibles aux incendies représentant 41,7 % de la superficie du département.

La forêt vauclusienne joue trois rôles : production, protection et accueil. En parallèle, environ 30 000 ha sont parcourus par des animaux d'élevage, soit 20 % des espaces naturels du Vaucluse.

L'ensemble des partenaires impliqué dans la DFCI sont réunis dans un groupe de travail départemental rassemblant

- La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- Le Service départemental d'incendie et de secours
- Le Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière
- L'Office national des forêts
- L'Association départementale des comités communaux feux de forêt
- Les Partenaires associés comités Feux de Forêt, CRPF, CERPAM

Une réflexion commune engagée depuis 2003 a permis d'aboutir à l'établissement du PDPFCI. Celui-ci est achevé en Vaucluse et il est en cours d'agrément

En l'absence de candidatures, le CERPAM s'est proposé comme opérateur agro-environnemental et a étudié un projet de MAET avec ses partenaires (DDAF, ONF, Conseil Général, Conseil Régional, associations pastorales locales) et les membres du groupe DFCI Départemental dès 2006. A partir des données de l'atlas pastoral départemental et des zones retenues dans le PDPFCI, le périmètre des secteurs où le pastoralisme est souhaitable pour entretenir les zones débroussaillées (.et donc susceptibles d'être contractualisées) a été arrêté.

Ce périmètre est constitué de l'ensemble des massifs forestiers du Département retenus dans le cadre du PDPFCI. Les ouvrages DFCI s'appuyant sur des unités pastorales en fonctionnement ont été répertoriés collectivement par le groupe DFCI départemental avec le concours du SDIS. Ils ont été inscrits dans le PDPFCI.

Un croisement des Bases de Données du SDIS et du CERPAM a permis d'affiner les surfaces concernées. Ces zones sont localisées

- sur les grandes coupures DFCI
- le long des pistes de 2 ou 3ème catégorie
- le long de quelques routes départementales cloisonnant les massifs.

La surface totale des unités pastorales concernées par la DFCI représente environ 8852

ha, celle concernée par la mise en place d'une MAE DFCL est d'environ 2100 ha. Ces surfaces sont pour la plupart en zone administrative de plaine, à la frange ou au cœur des massifs principaux.

A fin mai 2008, 16 plans de gestion qui ont été élaborés et environ 1200 ha engagés par les éleveurs issus de 3 départements (83, 04 et 13). Le plan de gestion a été adapté à la situation de chaque unité pastorale engagée. Il a été établi par le CERPAM à l'aide des gestionnaires du site, sur la base d'un diagnostic initial des surfaces.

Les travaux d'ouverture du milieu étant réalisés sur des crédits classiques DFCL, c'est la mesure PA_84DF_HE1 « pâturage d'entretien DFCL dans un objectif de ralentissement de l'embroussaillage » qui a été retenue. Elle est composée des modules unitaires: Socle PHAE 02+HERBE 01+ HERBE 09, avec les engagements suivants :

- résultats d'impact annuels sur la végétation (niveau de racleage de la strate herbacée)
- plan de gestion pastorale qui précise, au sein de chaque unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière et sur lesquelles pourront porter des obligations complémentaires
- tenue d'un calendrier de pâturage prévisionnel et enregistrement des données de gestion dans un carnet de travaux (effectif, parcs ou secteurs utilisés, dates, travaux, entretien ou manipulation des clôtures...).

Pour plus de renseignements :
cerpam84@orange.fr

Interrégional : La clôture électrique a perdu ses piquets

La société LACME, premier fabricant de clôtures électriques en Europe (piquets, isolateurs, fils, filets, électrificateurs,...), avait convié, par l'intermédiaire de l'Institut de l'Élevage, les techniciens pastoraux du grand sud (Rhône Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) à une journée de démonstration animée par John Bailey (LACME) et Fabienne Launay (Institut de l'Élevage). Messieurs Clarissac, éleveurs de bovins au Caylard (Hérault) ont prêté leur exploitation et leur cheptel à cette démonstration; A l'origine de la journée, un nouveau produit développé par LACME, la clôture « Boviguard » (ou clôture électromagnétique). Le concept étudié par le CERPAM, le SIME et le CEMAGREF, il y a une quinzaine d'année, se prépare un possible développement industriel après sa mise au point par le CEMAGREF.



La grande originalité de cette clôture est qu'elle n'a pas de piquet. En effet, le rôle dissuasif de la clôture électrique s'effectue par l'intermédiaire d'un générateur d'ondes électromagnétiques, d'un fil antenne posé au sol et d'un collier placé au cou de l'animal. L'animal, quand il s'approche à environ 2,5 mètres du fil, est averti par un signal sonore au niveau du collier récepteur, c'est la « zone d'avertissement ». Si l'animal continue son avance vers le fil, il reçoit alors une décharge électrique dissuasive, c'est la « zone de punition ». Efficace sur les bovins et les équins, la technique reste à mettre au point pour les ovins, car la laine, faisant office d'isolant, ne permet pas un passage efficace de l'électricité. Le produit, au stade prototype pour l'instant, a fait preuve d'une assez grande efficacité lors de la phase d'apprentissage d'un groupe de jeunes vaches de Messieurs Clarissac. On pourra éventuellement coupler le collier récepteur avec un GPS, voire à un D.A.C. (Distributeur Automatique de Concentré). Si le produit s'est révélé relativement efficace pour la contention des bovins et pour sa mise en place aisée (un seul fil à dérouler et à poser au sol), quelques questions restent en suspens comme la perméabilité du système pour les animaux non équipés du collier, ou encore le prix de vente futur.

Pour plus de renseignements :
cerpam0405@free.fr

Problèmes de réception de cette lettre ?

Pour plus de renseignements :
Contacter : cerpamweb@wanadoo.fr